



## Liste des documents constituant le dossier d'enquête publique

*Selon l'article L. 123-1 du Code de l'Environnement, « l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »*

*Elle constitue une des phases de la procédure d'instruction de la demande de permis de construire. Cette enquête publique fait suite à la phase d'examen et précède la phase de décision, à l'issue de laquelle le préfet du département de l'Oise pourra accorder ou refuser le permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire des Parrotias.*

Nom du document	N° document
<b>ADMINISTRATIF</b>	
CERFA n°13409_13 Demande de Permis de construire	1
Récépissé de dépôt de la demande de Permis de construire	2
Dossier de demande de permis de construire	3
Certificat DEPOBIO	4
<b>ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE</b>	
Résumé non technique de l'étude d'impact	5
Etude d'impact	6
Volet écologique	7
Volet paysager	8
Etude préalable agricole	9
<b>AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAe)</b>	
Avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France (n° MRAe 2024-8041)	10
Courrier de réponse à l'avis de la MRAe	11
<b>AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)</b>	
Avis de la CDPENAF du 28 novembre 2024	12
Avis du préfet sur l'étude préalable agricole	13
Réponse à l'avis de la CDPENAF	14

Note : les avis émis par les différents services de l'Etat durant la phase d'instruction seront joints au présent dossier de demande d'autorisation environnementale par les soins de la préfecture de l'Oise.